



A Gold Resource
Royalty Company

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
2023**

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2023

SOMMAIRE

I.	Rapport semestriel d'activité	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises)	10
III.	États financiers intermédiaires résumés non audités (Normes IFRS)	34
IV.	Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle	52
V.	Attestation des responsables	56



A Gold Resource
Royalty Company

**Rapport semestriel d'activité
pour le semestre clos le 30 juin 2023**



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

Aperçu d'EURO

EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société") est une société française dont les principaux actifs sont une redevance versée par IAMGOLD Corporation ("IAMGOLD") portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la "Redevance Rosebel"), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone ») et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par Zijin Mining Group Co. Ltd (« Zijin »). Le droit à la redevance Rosebel détenu par EURO demeure une obligation d'IAMGOLD. La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue par la société holding du projet Montagne d'Or qui est détenue à 44,99% par Orea Mining Corp. (« Orea ») (voir la section Dépréciation des immobilisations incorporelles). Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2023, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2023, IAMGOLD France détenait 56.242.153 actions représentant 112.300.344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Sociétés contrôlées

Au 30 juin 2023, EURO au capital de 624.912,81 €, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto au Canada jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS"). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), la Société a donc établi des états financiers IFRS qui feront partie du rapport financier semestriel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2023, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le symbole "EUR".

Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le présent rapport semestriel d'activité, arrêté au 11 août 2023, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux comptes sociaux de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2023 et à ses annexes. Les comptes sociaux sont exprimés en euros (€).

(a) Règles comptables

EURO ne contrôlant pas de sociétés au 30 juin 2023 et ne devant pas en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les IFRS, les comptes sociaux au 30 juin 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC no 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(b) Bilan

Le total des actifs au bilan au 30 juin 2023 s'élevait à 33.732.263 € (37.737.879 € au 31 décembre 2022).

(c) Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2023, le montant des disponibilités s'élevait à 17.091.809 € (31 décembre 2022 : 21.355.457 €). EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

(d) Autres titres immobilisés

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin 2023, ces titres comprenaient 19.095.345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,4% des actions en circulation au 30 juin 2023 ; 8,8% au 31 décembre 2022), et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (3,7% des actions en circulation au 30 juin 2023 ; 3,7% au 31 décembre 2022).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, la Société a constaté une dépréciation de 552.771 € pour baisse de valeur des titres d'Orea et d'Allegiant (au 30 juin 2022 : dépréciation de 985.318 €).

(e) Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Mine Rosebel

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022 :

- Les réserves prouvées et probables de 2,4 millions d'onces d'or, sont supérieures ou égales aux quantités restantes à extraire au titre du contrat de redevance,
- Le cours moyen estimé de l'or de 1 650 USD par once d'or (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation,

- Le cours moyen estimé du dollar américain, estimé à un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation à venir a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel au 30 juin 2023.

Projet Montagne d'Or (Actif de redevance Paul Isnard)

Historique

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne D'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet.

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de 6 mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea Mining Corp. a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel et la demande de sursis à l'exécution des décisions du 24 décembre 2020 du gouvernement français. Dans son jugement, la Cour administrative d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et avait rempli toutes les exigences pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a annoncé avoir reçu la confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant la Cour administrative d'appel concernant le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or.

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or.

Le 30 juin 2022, Orea a annoncé avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Le 31 août 2022, Orea a annoncé avoir conclu une lettre d'entente juridiquement contraignante avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % dans la joint-venture Montagne d'Or. L'accord de lettre contraignante entre en vigueur avec, et est soumis à, l'approbation de toutes les autorités applicables. Le 13 septembre 2022, Orea a confirmé que le gouvernement français, chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes, avait approuvé la transaction proposée avec Nordgold.

Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'or est intégralement déprécié.

Événements en 2023

Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). En vertu de cette entente définitive, Orea ne sera obligée de payer à Nordgold le montant de la transaction (100 millions de dollars canadiens) qu'une fois reçu tous les permis et autorisations nécessaires à la construction, à l'exploitation, à la production et aux ventes connexes d'une mine qui produit un minimum de 100 000 onces d'or par an. Si les actionnaires de Nordgold sont toujours sous sanctions au moment du paiement de 100 millions de dollars canadiens, les fonds ne seront traités que conformément aux réglementations applicables en matière de sanctions, y compris le versement sur un compte bancaire bloqué. L'accord définitif a été signé avec l'approbation du Trésor français qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes.

Le 1er mars 2023, Orea a indiqué souhaiter obtenir le soutien du gouvernement canadien concernant les sanctions avant de finaliser l'opération. Cela faisait suite aux nombreuses entités et individus russes supplémentaires sanctionnés par le gouvernement canadien, y compris certains actionnaires ultimes de Nordgold. Le 9 juin 2023, Orea a fait le point sur la finalisation de l'acquisition de la participation supplémentaire de 55,01 % dans la holding du projet Montagne d'Or. Le gouvernement canadien a rejeté la demande d'Orea au motif que la société ne pouvait pas garantir que tout futur paiement potentiel de 100 millions de dollars canadiens à Nordgold serait versé sur un compte gelé si les sanctions n'avaient pas été levées à la date du paiement. À la suite à cette décision, Orea a annoncé le 13 juin 2023 avoir informé officiellement Nordgold qu'elle mettait fin à l'acquisition. Le 6 juillet 2023, Orea a annoncé avoir, d'un commun accord avec Nordgold, décidé de revenir sur la résiliation de l'acquisition et proposé des conditions modifiées à l'accord d'achat d'actions. L'accord modifié prévoit que le paiement de 100 millions de dollars canadiens ne sera effectué que si et lorsque toutes les sanctions seront levées contre Nordgold et ses actionnaires, dans toutes les juridictions applicables. L'accord modifié stipule également que le paiement ne serait plus dû ou exigible si les sanctions étaient toujours en vigueur le plus tôt entre trois ans à compter de la réception par Orea de tous les permis d'exploitation pour Montagne d'Or, et sept ans à compter de la clôture de l'acquisition. Les autorités compétentes en matière de sanctions ont reçu une copie de l'accord modifié et ont informé Orea qu'elles l'examinaient actuellement. Le 20 juillet 2023, Orea a annoncé que l'accord modifié avait été entièrement exécuté par Orea et Nordgold. Orea reste propriétaire d'une participation de 44,99 % dans le projet Montagne d'Or.

Dans le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a pris en compte les incertitudes historiques liées à l'obtention des différentes autorisations et permis nécessaires à Orea pour poursuivre ce projet, le changement d'actionnariat survenu au cours de l'exercice suite aux sanctions imposées à Nordgold ainsi que les incertitudes majeures quant au financement du projet, et le fait qu'Orea ait déprécié entièrement son investissement dans ses derniers comptes annuels publiés. L'actif de redevance Paul Isnard a été totalement déprécié au 31 décembre 2022. Aucun indice de reprise de valeur sur l'actif de redevance n'a été identifié au 30 juin 2023.

Mine Bomboré

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022:

- Les réserves prouvées et probables de 0,5 million d'onces d'argent sont supérieures ou égales aux quantités restantes à extraire au titre du contrat de redevance,
- Le cours moyen estimé de l'argent variant de 21 USD à 23 USD par once d'argent (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation,
- Le cours moyen estimé du dollar américain, estimé à un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation à venir a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la production d'argent de la mine Bomboré au 30 juin 2023.

(f) Capitaux propres

Compte tenu du résultat du semestre clos le 30 juin 2023 qui s'élevait à un bénéfice de 11.030.050 €, les capitaux propres sociaux de la Société s'élevaient au 30 juin 2023 à 31.951.485 €.

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 17 mai 2023 a approuvé un dividende d'un montant de 15.622.820 € (0,25 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 8 juin 2023.

(g) Résultats

Les comptes sociaux semestriels d'EURO présentent un bénéfice net de 11.030.050 € pour le semestre clos le 30 juin 2023 contre 8.122.278 € au cours de la même période en 2022.

(h) Comparaison des résultats des semestres clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022

Selon le référentiel comptable français, les autres produits d'exploitation provenant des redevances pour concessions se sont établis à 15.917.360 € pour le semestre clos le 30 juin 2023, en hausse par rapport aux 10.259.980 € au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Ces produits provenaient principalement de la redevance de la mine Rosebel pour le semestre clos le 30 juin 2023 et uniquement de la redevance de la mine Rosebel pour le premier semestre de 2022. Les produits ont été plus élevés à ceux de la période précédente, principalement en raison de l'augmentation de la production d'or à 109 531 onces durant le premier semestre 2023, contre 74 723 onces à la même période en 2022 (4,6 millions d'euros), par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 931 dollars américains l'once durant le premier semestre 2023, contre 1 874 dollars américains l'once durant le premier semestre 2022 (0,6 million d'euros), et par un affaiblissement de l'euro (0,3 million d'euros). La hausse est aussi expliquée par des revenus comptabilisés sur les flux de la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) se sont élevées à 571.422 € pour le semestre clos le 30 juin 2023 contre 352.901 € pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique principalement par des frais juridiques plus élevées.

Les dotations aux amortissements sur les actifs intangibles du premier semestre de 2023 se sont élevées à 242.306 € comparativement à 107.760 € pour la même période en 2022. Cette hausse en 2023 est principalement liée à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent pour le semestre clos le 30 juin 2023 et à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel par rapport à la même période en 2022.

Les résultats financiers comprennent une différence négative de change sur les comptes bancaires de 277.553 € au cours des six premiers mois de 2023 comparativement à une différence positive de change sur les comptes bancaires de 1.855.160 € au cours du premier semestre de 2022. Cet écart de change négatif durant les six premiers mois de 2023 comparativement à l'écart positif pour la même période de 2022 est principalement dû à un renforcement de l'euro par rapport au dollar américain au cours du premier semestre de 2023 comparativement à un affaiblissement au cours de la même période de 2022.

La Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres de 552.771 € à la suite de la baisse des cours des titres négociables pour le premier semestre de 2023 comparativement à une dépréciation suite à une baisse de valeur des titres de 985.318 € pour la même période en 2022.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2023, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 3.890.365 €, contre un montant 2.843.895 € au premier semestre de 2022. La hausse s'explique principalement par l'incidence fiscale d'une hausse des bénéfices et de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement neutralisée par des écarts de conversion.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours du semestre entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 étaient de 15.770.750 € contre 10.259.980 € pour la même période en 2022. Au 30 juin 2023, 7.650.334 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2022 – 6.686.827 €).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 41.185 € comparativement à 41.637 € au cours de la même période de 2022. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer au 30 juin 2023 était de 10.343 € (6.687 € au 31 décembre 2022) et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Évolution prévisible de l'activité en 2023

Depuis le 31 janvier 2023, la mine d'or Rosebel est détenue et exploitée à 95 % par Zijin. Par conséquent, aucune information sur la production anticipée pour l'exercice 2023 n'a été présentée au titre de la redevance Rosebel.

Orezone a annoncé le 1er décembre 2022 que la mine d'or de Bomboré avait atteint la production commerciale. Aucune information sur la production d'argent prévue pour l'exercice 2023 n'a été présentée.

Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

*
* *

Le Conseil d'administration



A Gold Resource
Royalty Company

Comptes sociaux (Normes françaises)
pour la période du
1^{er} janvier au 30 juin 2023

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 30/06/2023

EURO RESSOURCES S.A.

23 Rue du Roule
75001 PARIS 01

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Sommaire

1. Comptes intermédiaires	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	13
<i>Notes sur le bilan</i>	14
<i>Dépréciation des actifs</i>	19
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	20
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	21

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 30/06/2023

Comptes intermédiaires

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	21 516 406	13 635 645	7 880 761	8 123 067
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	5 945 036	4 940 725	1 004 311	1 557 082
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 461 442	18 576 370	8 885 072	9 680 149
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 716 099		7 716 099	6 686 831
Autres créances	26 570		26 570	15 442
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 091 809		17 091 809	21 355 457
Charges constatées d'avance (3)	12 713		12 713	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	24 847 191		24 847 191	28 057 730
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	52 308 633	18 576 370	33 732 263	37 737 879
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	158 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	20 075 929	22 838 901
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 030 050	12 859 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 951 485	36 544 255
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	10 343	6 687
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 733	92 781
Dettes fiscales et sociales	1 645 881	1 004 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 821	89 259
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 780 778	1 193 624
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	33 732 263	37 737 879
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	1 780 778	1 193 624

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				241 750
Autres produits			15 917 360	10 259 980
Total produits d'exploitation (I)			15 917 360	10 501 730
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			320 879	234 619
Impôts, taxes et versements assimilés			64 713	72 064
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			242 306	107 760
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			185 830	46 218
Total charges d'exploitation (II)			813 728	460 661
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			15 103 632	10 041 069
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			647 107	55 262
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				1 855 160
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			647 107	1 910 422
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			552 771	985 318
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			277 553	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			830 324	985 318
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-183 217	925 104
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			14 920 415	10 966 173

Compte de résultat (suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 890 365	2 843 895
Total des produits (I+III+V+VII)	16 564 467	12 412 152
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 534 417	4 289 874
BENEFICE OU PERTE	11 030 050	8 122 278
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 30/06/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURO RESSOURCES S.A.

EURO RESSOURCES S.A. (ci-après "EURO" ou la "Société") est cotée sur le marché Euronext Paris sous la référence FR0000054678.

Annexe aux comptes intermédiaires établis au 30/06/2023, dont le total est de 33.732.263 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 11.030.050 euros.

Les comptes intermédiaires recouvrent la période du 01/01/2023 au 30/06/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes intermédiaires.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés le 11 août 2023 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles comptables

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014. Ce règlement a été modifié, notamment par les règlements suivants :

- le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, la mali technique de fusion ;
- le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publié à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiées durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des redevances et des provisions.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les estimations des réserves et des ressources minérales ont un impact sur la détermination de la durée d'utilité des redevances, l'évaluation de la charge d'amortissement et l'analyse de la dépréciation.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres. Les immobilisations incorporelles incluses dans Concessions, brevets et licences, sont composées de :

Droits à redevances Rosebel

Ces droits correspondent au 30 juin 2023, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 1.803.153 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de leur durée d'exploitation réelle.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produites par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« Afternoon London Price »). Au 30 juin 2023, la mine Rosebel avait produit depuis son entrée en production 5,77 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,23 millions d'onces d'or à extraire en vertu de ce contrat de redevance. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 2,4 millions d'onces au 31 décembre 2022. Ces réserves n'incluent pas les réserves liées au gisement Saramacca de la mine Rosebel puisqu'elles ne sont pas incluses dans la définition de la propriété selon le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 dollars américains par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars américains par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de la période par la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard

Ces droits, d'une valeur brute de 4.194.650 € et de valeur nette nulle, puisque l'actif a été déprécié en totalité au 31 décembre 2022, correspondent en application de la convention d'option signée avec Orea Mining Corp. au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française détenues par la société holding du projet Montagne d'Or qui est détenue à 44.99% par Orea Mining Corp.

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or. Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Production d'argent Bomboré

D'une valeur brute de 6.175.772 € et d'une valeur nette de 6.077.608 €, ces droits correspondent à une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »). Orezone est une société minière canadienne qui détient 90 % des intérêts de Bomboré, l'un des plus importants gisements d'or au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré. Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, la mine Bomboré avait produit 13.499 onces d'argent dont 50% était payable à EURO.

Règles et méthodes comptables

L'accord comprend également une obligation minimale de livraison garantie en faveur d'EURO de 37.500 onces d'argent par an, à compter de la date de sa déclaration de production commerciale, jusqu'à livraison de 375.000 onces d'argent payable, après quoi la garantie de paiement annuel minimum ne sera plus applicable. Si, au cours des cinq premières années de vie de la mine, l'unité de traitement de Bomboré atteint un taux de production moyen de 3.300.000 tonnes par an de minerai sulfuré, Orezone aura le droit de racheter 50 % de la Production d'argent à EURO pour un montant de 7,15 millions dollars U.S.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 491.000 onces d'argent prévu sur la période allant de 2022 à 2036.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Principes

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur (diminution significative des réserves d'or ou d'argent prouvées et probables, chute du cours de l'or ou de l'argent sur le London Bullion Market, dégradation du cours du dollar). Si tel est le cas, la Société procède à des tests de dépréciation. Si la valeur comptable de la redevance est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque redevance, et est calculé en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, la durée des plans des mines, les cours estimés de l'or et de l'argent, les cours de devises et les taux d'actualisation. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des redevances de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses redevances accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

À chaque date de clôture, une évaluation est réalisée afin de déterminer s'il existe un indice révélant que des pertes de valeur comptabilisées précédemment sont devenues sans objet ou ont diminué. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat et présentée séparément.

Mine Rosebel

Dans le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022:

- Les réserves prouvées et probables de 2,4 millions d'onces d'or, sont supérieures ou égales aux quantités restantes à extraire au titre du contrat de redevance,
- Le cours moyen estimé de l'or de 1 650 USD par once d'or (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation,
- Le cours moyen estimé du dollar américain, estimé à un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation à venir a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel au 30 juin 2023.

Projet Montagne d'Or (Actif de redevance Paul Isnard):

Historique

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne D'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet.

Règles et méthodes comptables

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de 6 mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea Mining Corp. a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel et la demande de sursis à l'exécution des décisions du 24 décembre 2020 du gouvernement français. Dans son jugement, la Cour administrative d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et avait rempli toutes les exigences pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a annoncé avoir reçu la confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant la Cour administrative d'appel concernant le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or.

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or.

Le 30 juin 2022, Orea a annoncé avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Le 31 août 2022, Orea a annoncé avoir conclu une lettre d'entente juridiquement contraignante avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % dans la joint-venture Montagne d'Or. L'accord de lettre contraignante entre en vigueur avec, et est soumis à, l'approbation de toutes les autorités applicables. Le 13 septembre 2022, Orea a confirmé que le gouvernement français, chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes, avait approuvé la transaction proposée avec Nordgold.

Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'Or est intégralement déprécié.

Événements en 2023 :

Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). En vertu de cette entente définitive, Orea ne sera obligée de payer à Nordgold le montant de la transaction (100 millions de dollars canadiens) qu'une fois reçu tous les permis et autorisations nécessaires à la construction, à l'exploitation, à la production et aux ventes connexes d'une mine qui produit un minimum de 100 000 onces d'or par an. Si les actionnaires de Nordgold sont toujours sous sanctions au moment du paiement de 100 millions de dollars canadiens, les fonds ne seront traités que conformément aux réglementations applicables en matière de sanctions, y compris le versement sur un compte bancaire bloqué. L'accord définitif a été signé avec l'approbation du Trésor français qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes.

Le 1er mars 2023, Orea a indiqué souhaiter obtenir le soutien du gouvernement canadien concernant les sanctions avant de finaliser l'opération. Cela faisait suite aux nombreuses entités et individus russes supplémentaires sanctionnés par le gouvernement canadien, y compris certains actionnaires ultimes de Nordgold. Le 9 juin 2023, Orea a fait le point sur la finalisation de l'acquisition de la participation supplémentaire de 55,01 % dans la holding du projet Montagne d'Or. Le gouvernement canadien a rejeté la demande d'Orea au motif que la société ne pouvait pas garantir que tout futur paiement potentiel de 100 millions de dollars canadiens à Nordgold serait versé sur un compte gelé si les sanctions n'avaient pas été levées à la date du paiement. À la suite à cette décision, Orea a annoncé le 13 juin 2023 avoir informé officiellement Nordgold qu'elle mettait fin à l'acquisition. Le 6 juillet 2023, Orea a annoncé avoir, d'un commun accord avec Nordgold, décidé de revenir sur la résiliation de l'acquisition et proposé des conditions modifiées à l'accord d'achat d'actions. L'accord modifié prévoit que le paiement de 100 millions de dollars canadiens ne sera effectué que si et lorsque toutes les sanctions seront levées contre Nordgold et ses actionnaires, dans toutes les juridictions applicables. L'accord modifié stipule également que le paiement ne serait plus dû ou exigible si les sanctions étaient toujours en vigueur le plus tôt entre trois ans à compter de la réception par Orea de tous les permis d'exploitation pour Montagne d'Or, et sept ans à compter de la clôture de l'acquisition. Les autorités compétentes en matière de sanctions ont reçu une copie de l'accord modifié et ont informé Orea qu'elles l'examinaient actuellement. Le 20 juillet 2023, Orea a annoncé que l'accord modifié avait été entièrement exécuté par Orea et Nordgold. Orea reste propriétaire d'une participation de 44,99 % dans le projet Montagne d'Or.

Dans le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a pris en compte les incertitudes historiques liées à l'obtention des différentes autorisations et permis nécessaires à Orea pour poursuivre ce projet, le changement d'actionnariat survenu au cours de l'exercice suite aux sanctions imposées à Nordgold ainsi que les incertitudes majeures quant au financement du projet, et le fait qu'Orea ait déprécié entièrement son investissement dans ses derniers comptes annuels publiés. L'actif de redevance Paul Isnard a été totalement déprécié au 31 décembre 2022. Aucun indice de reprise de valeur sur l'actif de redevance n'a été identifié au 30 juin 2023.

Règles et méthodes comptables

Mine Bomboré

Dans le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022 :

- Les réserves prouvées et probables de 0,5 million d'onces d'argent sont supérieures ou égales aux quantités restantes à extraire au titre du contrat de redevance,
- Le cours moyen estimé de l'argent variant de 21 USD à 23 USD par once d'argent (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation,
- Le cours moyen estimé du dollar américain, estimé à un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation à venir a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la production d'argent de la mine Bomboré au 30 juin 2023.

Autres titres immobilisés - Titres négociables

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin 2023, ces titres négociables comprenaient 19.095.345 actions de Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,4% des actions en circulation au 30 juin 2023; 8,8% au 31 décembre 2022) et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (3,7% des actions en circulation au 30 juin 2023; 3,7% au 31 décembre 2022).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, la Société a constaté une dépréciation de 552.771 € à la suite de la variation des cours des titres d'Orea et Allegiant (dépréciation de 985.318 € au 30 juin 2022).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat en différences de change.

Écart de change

Les sociétés industrielles et commerciales doivent appliquer le règlement ANC no 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture à leurs exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017. Ce règlement est d'application obligatoire aussi bien pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis en règles françaises (Règlement 99-02) des entreprises industrielles et commerciales. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation

Les résultats financiers de l'exercice comprennent des pertes de change sur les comptes bancaires de 277.553 € comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 1.855.160 € au 30 juin 2022. La variation est principalement due à la fluctuation de l'euro face au dollar américain en 2023 par rapport à la même période en 2022.

Règles et méthodes comptables

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Environ 1 % de la trésorerie disponible de la société était détenue en euros au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 : 1 %), le principal compte bancaire étant en dollars américains.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période au 30 juin 2023 étaient de 15.770.750 € contre 10.259.980 € pour la même période de 2022.

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 41.185 € comparativement à 41.637 € au cours de la même période de 2022. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation.

Charges d'impôts

Conformément à la recommandation CNC n°99-R-01, la charge d'impôt sur les sociétés a été évaluée en appliquant au résultat actuel avant impôt de la période, le taux effectif moyen estimé pour l'exercice 2023 soit 25.0% au 30 juin 2023. Une cotisation sociale généralisée de 3.3% s'ajoute au taux d'imposition.

Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Une provision est comptabilisée lorsque (i) la Société a une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés, (ii) il est probable que le règlement de cette obligation entraînera une sortie de ressources, et (iii) le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Au 30 juin 2023, la société n'a pas constitué de provision au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, en l'absence de plainte ou de contrôle.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone ») et des titres négociables. La redevance Rosebel est payable par IAMGOLD.

La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par Zijin Mining Group Co. Ltd. La redevance existante de Rosebel détenue par EURO demeure une obligation d'IAMGOLD.

EURO RESSOURCES a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO RESSOURCES au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, IAMGOLD France détenait 56.242.153 actions représentant 112.300.344 droits de vote, soit 94,38% des droits de vote d'EURO RESSOURCES.

Distribution de dividendes

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 17 mai 2023 a approuvé un dividende d'un montant de 15.622.820 € (0,25 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 8 juin 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 516 406			21 516 406
Immobilisations incorporelles	21 516 406			21 516 406
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 945 036			5 945 036
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	5 945 036			5 945 036
ACTIF IMMOBILISE	27 461 442			27 461 442

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 393 339	242 306		13 635 645
Immobilisations incorporelles	13 393 339	242 306		13 635 64
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	13 393 339	242 306		13 635 645

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7.755.382 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 716 099	7 669 376	46 723
Autres	26 570	26 570	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 713	12 713	
Total	7 755 382	7 708 659	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 624.912,81 Euros décomposé en 62.491.281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1.780.778 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 076	113 076		
Dettes fiscales et sociales	1 645 881	1 645 881		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 821	21 821		
Produits constatés d'avance				
Total	1 780 778	1 780 778		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	78 703
FOURNISSEURS CANADIEN - FNP	3 945
PROVISION CVAE	16 733
ETAT TAXES A PAYER	3 282
Total	102 663

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	12 713		
Total	12 713		

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciations à la fin de la période
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 387 954	552 771	-	4 940 725
Stocks				
Créances et valeurs mobilières				

Au 30 juin 2023, les dépréciations des immobilisations concernent :

- Les titres OREA à hauteur de 527 064 €
- Les titres ALLEGIANT à hauteur de 25 707 €

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat 30/06/2023	Solde au 30/06/2023
Capital social	624 913				624 913
Primes d'émission	123 567				123 567
Bon de souscription	34 530				34 530
Réserve légale	62 496				62 496
Report à nouveau	22 838 901	12 859 848	- 15 622 820		20 075 929
Résultat	12 859 848	- 12 859 848		11 030 050	11 030 050
TOTAL	36 544 255	0	-15 622 820	11 030 050	31 951 485

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



États financiers intermédiaires
résumés non audités (Normes IFRS)
Deuxième trimestre clos le 30 juin 2023

Sommaire

Bilans	3
Comptes de résultat	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Tableaux de variation des capitaux propres	7
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	8 – 18

Bilans
(non audités)
(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actifs non courants		€ 9,339	€ 10,792
Redevances	4	8,718	9,195
Titres négociables	5	621	1,597
Actifs courants		24,847	28,057
Créances clients	6	7,716	6,687
Autres actifs courants		39	15
Trésorerie	7	17,092	21,355
Total des actifs		€ 34,186	€ 38,849
Capitaux propres		€ 32,237	€ 37,336
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		19,077	25,283
Résultat net de la période		12,451	11,344
Passifs non courants		169	319
Passifs d'impôts différés		169	319
Passifs courants		1,780	1,194
Dettes fournisseurs et passifs courants		143	224
Impôt sur le résultat à payer		1,637	970
Total des passifs et des capitaux propres		€ 34,186	€ 38,849
Contingencies	17		
Passifs éventuels	15		

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Comptes de résultat
(non audités)
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2023	2022	2023	2022
Produits	11, 14	€ 7,715	€ 5,491	€ 15,917	€ 10,260
Charges opérationnelles	12	(206)	(179)	(382)	(288)
Dotation aux amortissements	4	(135)	(72)	(292)	(134)
Résultat opérationnel		7,374	5,240	15,243	9,838
Produits des placements		377	43	648	54
Profits (pertes) de change		478	(235)	461	(237)
Résultat net avant impôts		8,229	5,048	16,352	9,655
Charge d'impôt sur le résultat	9	(1,876)	(1,791)	(3,901)	(3,232)
Résultat net		€ 6,353	€ 3,257	€ 12,451	€ 6,423
Résultat par action de base et dilué (€/action)	8.2	€ 0.102	€ 0.052	€ 0.199	€ 0.103

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

États du résultat global (non audités) (en milliers d'euros)

	Note	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2023	2022	2023	2022
Résultat net		€ 6,353	€ 3,257	€ 12,451	€ 6,423
Autres éléments du résultat global (perte)					
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat					
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	(1,223)	(852)	(852)	(717)
Écarts de conversion		(354)	2,570	(1,075)	3,630
Autres éléments du résultat global (perte)		(1,577)	1,718	(1,927)	2,913
Total du résultat global		€ 4,776	€ 4,975	€ 10,524	€ 9,336

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux des flux de trésorerie
(non audités)
(en milliers d'euros)

		Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	Notes	2023	2022	2023	2022
Activités opérationnelles					
Résultat net		€ 6,353	€ 3,257	€ 12,451	€ 6,423
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :					
Dotation aux amortissements		135	72	292	134
Profits (pertes) de change		(478)	235	(461)	237
Charge d'impôt sur le résultat		1,876	1,791	3,901	3,232
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	13	385	(504)	(1,280)	(1,779)
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés		8,271	4,851	14,903	8,247
Impôts payés		(2,135)	(534)	(3,264)	(1,433)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		6,136	4,317	11,639	6,814
Activités de financement					
Dividendes versés	8.3	(15,623)	(15,623)	(15,623)	(15,623)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie		155	1,149	(279)	1,705
Diminution de la trésorerie		(9,332)	(10,157)	(4,263)	(7,104)
Trésorerie au début de la période		26,424	23,420	21,355	20,367
Trésorerie à la fin de la période		€ 17,092	€ 13,263	€ 17,092	€ 13,263

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux de variation des capitaux propres (non audités) (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2022	€ 625	€ 84	€ (3 160)	€ 8 161	€ 20 282	€ 11 344	€ 37 336
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	11 344	(11 344)	-
Solde au 31 décembre 2022 après affectation du résultat	625	84	(3 160)	8 161	31 626	-	37 336
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(15 623)	-	(15 623)
Total du résultat global	-	-	(852)	(1 075)	-	12 451	10 524
Solde au							
30 juin 2023	€ 625	€ 84	€ (4 012)	€ 7 086	€ 16 003	€ 12 451	€ 32 237

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2021	€ 625	€ 84	€ (2 511)	€ 5 715	€ 28 302	€ 7 603	€ 39 818
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	7 603	(7 603)	-
Solde au 31 décembre 2021 après affectation du résultat	625	84	(2 511)	5 715	35 905	-	39 818
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(15 623)	-	(15 623)
Total du résultat global	-	-	(717)	3 630	-	6 423	9 336
Solde au							
30 juin 2022	€ 625	€ 84	€ (3 228)	€ 9 345	€ 20 282	€ 6 423	€ 33 531

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés non audités

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine, dont le siège social est situé à Paris. EURO est une société cotée en France, qui ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Au 30 juin 2023, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO et 94,38 % des droits de vote d'EURO (note 8.1). Les titres d'EURO sont cotés sur le marché NYSE Euronext Paris sous le symbole EUR.

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par Zijin Mining Group Co. Ltd (« Zijin »). La redevance existante liée à Rosebel détenue par EURO demeurera une obligation d'IAMGOLD et sera calculée sur la base des rapports de production de la mine d'or Rosebel. La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue par la holding du projet Montagne d'Or, dont Orea Mining Corp. détient 44,99 %. Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, située au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») d'EURO pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 et les deuxièmes trimestres clos à ces dates sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seul le référentiel comptable français est applicable pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Les états financiers intermédiaires d'EURO au 30 juin 2023 et pour le deuxième trimestre clos à cette date ont été établis conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et ne comportent pas toutes les informations requises pour des états financiers annuels. En conséquence, certaines informations normalement incluses dans des états financiers annuels préparés conformément aux IFRS ne figurent pas dans les états financiers intermédiaires, ou ont été résumées. Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des titres négociables, qui sont évalués à la juste valeur.

Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés le 11 août 2023 par le Conseil d'administration.

2.2) Principes comptables

Ces états financiers intermédiaires, y compris les données comparatives, ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains et en dollars canadiens (CAD) dans ces états financiers.

Les transactions en monnaie étrangère (EUR et CAD) sont converties pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle (USD), calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en monnaies étrangères, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat. Les profits/pertes de change sont rapportés en résultat. Les profits/pertes de change liés aux passifs d'impôts différés sont inclus dans la charge d'impôt sur le résultat.

Les états financiers en dollars américains sont ensuite convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- lorsqu'un profit ou une perte sur un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, l'écart de conversion est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ;
- les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction.

Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ». Le taux de change utilisé pour présenter les bilans en euros était 1 EUR pour 1,0917 USD au 30 juin 2023 (1 EUR pour 1,0694 USD au 31 décembre 2022). Le taux de change moyen pour le premier semestre clos le 30 juin 2023 utilisé pour présenter le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie était 1 EUR pour 1,0787 USD (semestre clos le 30 juin 2022 : 1 EUR pour 1,1030 USD ; deuxième trimestre 2023 et 2022, respectivement : 1 EUR pour 1,0855 USD et 1,0790 USD). Les transactions importantes sont converties selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. L'écart de conversion comptabilisé dans l'état du résultat global s'explique par la fluctuation des taux de change.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- le risque de marché (principalement le risque de variation du cours de l'or et de l'argent et des titres négociables et le risque de change) ;
- le risque de crédit ; et
- le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa performance financière.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or et de l'argent

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or et de l'argent.

Depuis le 31 janvier 2023, la mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par Zijin. Par conséquent, aucune information sur la production anticipée pour l'exercice 2023 n'a été présentée au titre de la redevance Rosebel.

3.1.2) Risque de change

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD ») et ses états financiers sont présentés en euros. EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. La plupart des produits sont initialement libellés dans la monnaie fonctionnelle en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de la Société. Ainsi, le risque de change le plus important est lié à la charge d'impôt sur le résultat.

Semestre clos le 30 juin 2023					Exposition au risque de change (en %)
(en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	
Produits	€ 15,917	€ 15,917	€ -	€ -	0 %
Charges opérationnelles	€ 382	€ 127	€ 158	€ 97	67 %
Produits des placements	€ 648	€ 646	€ -	€ 2	0 %
Charge d'impôt sur le résultat	€ 3,901	€ -	€ 3,901	€ -	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses produits résultant d'une seule source, à savoir la redevance Rosebel. Cette redevance est versée par la société IAMGOLD. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que ses revenus opérationnels courants suffisent pour couvrir ses dépenses.

4) Redevances

	31 décembre 2022		Variation	Écarts de conversion	30 juin 2023
<u>Coûts</u>					
Rosebel ¹	€	14 357	€	- € (294)	€ 14 063
Paul Isnard ²		5 237	€	- (107)	5 130
Bomboré ³		6 686	€	- (136)	6 550
		26 280		- (537)	25 743
<u>Amortissements cumulés</u>					
Rosebel		(11 834)		(201) 244	(11 791)
Paul Isnard		(5 237)		- 107	(5 130)
Bomboré		(14)		(91) 1	(104)
	€	9 195	€	(292) €	(185) € 8 718

	31 décembre 2021		Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2022
<u>Coûts</u>					
Rosebel ¹	€	13 494	€	- € 863	€ 14 357
Paul Isnard ²		4 922		- 315	5 237
Bomboré ³		6 285		- 401	6 686
		24 701		- 1 579	26 280
<u>Amortissements cumulés</u>					
Rosebel		(10 839)		(306) (689)	(11 834)
Paul Isnard		-		(5 237) -	(5 237)
Bomboré		-		(14) -	(14)
	€	13 862	€	(5 557) €	890 € 9 195

¹ La redevance Rosebel payée chaque trimestre par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« *Afternoon London price* »). Au 30 juin 2023, la mine Rosebel avait produit environ 5,77 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,23 million d'onces d'or couvertes par le contrat de redevance Rosebel. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

³ Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, située au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. L'accord comprend également une obligation minimale de livraison garantie de 37 500 onces d'argent par an, sous réserve d'un paiement de rattrapage en cas d'insuffisances dans les délais prévus, jusqu'à la livraison de 375 000 onces d'argent payable, après quoi la garantie de paiement annuel minimum ne sera plus applicable. Orezone est en droit de racheter 50 % de la production d'argent, dans certaines conditions, pour un montant de 7,15 millions de dollars américains.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

La valeur comptable des redevances de la Société est révisée à chaque fin de période de présentation afin de déterminer s'il existe un indice révélant des pertes de valeur (baisse significative des réserves aurifères et argentifères prouvées et probables, baisse du cours de l'or ou de l'argent sur le marché de Londres (*London Bullion Market*), détérioration du taux de change du dollar).

Mine Rosebel

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a notamment pris en compte :

- les réserves prouvées et probables de 2,4 millions d'onces d'or sont supérieures ou égales aux quantités restant à extraire au titre du contrat de redevance ;
- le cours moyen estimé de l'or, de 1 650 USD par once d'or (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation ;
- le cours moyen estimé du dollar américain, d'un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les immobilisations incorporelles relatives à la redevance Rosebel au 30 juin 2023.

Projet Montagne d'Or (actif de redevance Paul Isnard)*Historique*

Au cours de l'année 2019, les déclarations du gouvernement français sur la Compagnie Minière Montagne d'Or, à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à l'obtention des différents permis et autorisations non encore obtenus à ce jour et nécessaires au développement du projet, et pourraient avoir une incidence sur les capacités opérationnelles et financières de ce dernier.

Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or.

Le 22 juillet 2021, Orea a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français et sa demande de sursis à exécution des décisions judiciaires du 24 décembre 2020. Dans son arrêt, la Cour d'appel a conclu que les arguments avancés par le gouvernement français étaient sans fondement et que la joint-venture avait soumis des demandes complètes et rempli toutes les conditions requises pour le renouvellement des concessions minières.

Le 7 octobre 2021, Orea a indiqué avoir reçu confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant la Cour de cassation sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or.

Le 30 juin 2022, Orea a indiqué avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or.

Le 31 août 2022, Orea a indiqué avoir conclu une lettre d'accord juridiquement contraignante avec Nordgold pour acquérir sa participation de 55,01 % dans la joint-venture Montagne d'Or. La lettre d'accord contraignante prend effet avec, et est soumise à, l'approbation de toutes les autorités de sanctions concernées. Le 13 septembre 2022, Orea a confirmé que le gouvernement français, chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes, avait autorisé la transaction proposée avec Nordgold.

Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'Or est intégralement déprécié.

Événements 2023

Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). En vertu de cette entente définitive, Orea ne sera obligée de payer à Nordgold le montant de la transaction (100 millions de dollars canadiens) qu'une fois reçus tous les permis et autorisations nécessaires à la construction, l'exploitation, à la production et aux ventes connexes d'une mine qui produit un minimum de 100 000 onces d'or par an. Si les actionnaires de Nordgold sont toujours sous sanctions au moment du paiement de 100 millions de dollars canadiens, les fonds ne seront traités que conformément aux réglementations applicables en matière de sanctions, y compris le versement sur un compte bancaire bloqué. L'entente définitive a été signée avec l'approbation du Trésor Français qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes.

Le 1^{er} mars 2023, Orea a indiqué souhaiter obtenir le soutien du gouvernement canadien concernant les sanctions avant de finaliser l'opération. Cette décision fait suite aux nombreuses autres sanctions imposées à des personnes morales et physiques russes par le gouvernement canadien, dont certains actionnaires finaux de Nordgold. Le 9 juin 2023, Orea a fait le point sur la finalisation de l'acquisition de la participation supplémentaire de 55,01 % dans HoldingCo. Le gouvernement canadien a rejeté la demande d'Orea au motif que la société ne pouvait pas garantir que tout futur paiement potentiel de 100 millions de dollars canadiens à Nordgold serait versé sur un compte gelé si les sanctions n'avaient pas été levées à la date du paiement. À la suite de cette décision, Orea a annoncé le 13 juin 2023 avoir informé officiellement Nordgold qu'elle mettait fin à l'acquisition. Le 6 juillet 2023, Orea a annoncé avoir, d'un commun accord avec Nordgold, décidé de revenir sur la résiliation de l'acquisition et proposé des conditions modifiées à l'accord d'achat d'actions. L'accord modifié prévoit que le paiement de 100 millions de dollars canadiens ne sera effectué que si toutes les sanctions sont levées contre Nordgold et ses actionnaires, dans tous les territoires concernés. Il stipule également que le paiement ne sera plus dû ou payable si les sanctions restent en vigueur à la première des deux dates suivantes : trois ans à compter de la réception par Orea de tous les permis d'exploitation d'une mine d'or à Montagne d'Or, ou sept ans à compter de la finalisation de l'acquisition. Les autorités compétentes en matière de sanctions ont reçu une copie de l'accord modifié et ont informé Orea qu'elles l'examinaient actuellement. Le 20 juillet 2023, Orea a annoncé que l'accord modifié avait été entièrement exécuté par Orea et Nordgold. Orea détient toujours une participation de 44,99 % dans le projet Montagne d'Or.

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a notamment pris en compte les incertitudes historiques liées à l'obtention des différents autorisations et permis nécessaires à Orea pour poursuivre ce projet, le changement d'actionnariat survenu au cours de l'exercice suite aux sanctions imposées à Nordgold et les incertitudes majeures quant au financement du projet, ainsi que le fait qu'Orea avait intégralement déprécié son investissement dans ses derniers comptes annuels publiés. L'actif de la redevance Paul Isnard a été intégralement déprécié au 31 décembre 2022. Aucun indice de recouvrement de la valeur de l'actif de redevance n'a été identifié au 30 juin 2023.

Mine Bomboré

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a notamment pris en compte :

- les réserves prouvées et probables de 0,5 million d'onces d'or sont supérieures ou égales aux quantités restant à extraire au titre du contrat de redevance ;
- le cours moyen estimé de l'argent variant entre 21 et 23 USD par once d'argent (sur la base de travaux d'établissements financiers externes) pour les années d'exploitation restantes est supérieur à celui retenu lors du précédent test de dépréciation ;
- le cours moyen estimé du dollar américain, d'un taux variant de 1,00 USD par euro à 1,15 USD par euro, sur les années d'exploitation a un impact favorable sur le montant de la valeur recouvrable initialement déterminée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié pour les immobilisations incorporelles liées à la production d'argent de la mine de Bomboré au 30 juin 2023.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Les investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Au 30 juin 2023, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,4 % des actions en circulation ; 8,8 % au 31 décembre 2022) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 3,7 % au 31 décembre 2022).

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Solde au début de la période	€ 1,974	€ 2,302	€ 1,597	€ 1,976
Variations de la juste valeur des titres négociables	(1,363)	(898)	(954)	(626)
Écarts de conversion	10	84	(22)	138
Solde à la fin de la période	€ 621	€ 1,488	€ 621	€ 1,488

Les profits ou les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global.

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts				
Variations de la juste valeur des titres	€ (1,363)	€ (898)	€ (954)	€ (626)
Incidence fiscale	140	46	102	(91)
	€ (1,223)	€ (852)	€ (852)	€ (717)

6) Créances clients

	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Créances sur IAMGOLD	14	€ 7 650	€ 6 617
Autres créances clients		66	70
		€ 7 716	€ 6 687

7) Trésorerie

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Trésorerie ¹	€ 17 092	€ 21 355

¹ Environ 1 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 : 1 %).

8) Capital social**8.1) Actions ordinaires**

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action (en euros par action)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022	62 491 281	€ 0,01	€ 625	€ 84

Droit de vote

En application du paragraphe 2 de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions dotées de droits de vote, y compris les actions qui en sont privées. Le nombre de droits de vote est différent du nombre d'actions en circulation du fait de l'attribution automatique d'un droit de vote double aux actionnaires détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans (application de l'article L. 225-123 du Code de commerce français).

Au 30 juin 2023, IAMGOLD France, une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2023, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Nombre total d'actions ordinaires de base	62,491,281	62,491,281
Droits de vote double	56,502,112	56,500,973
Nombre total de droits de vote	118,993,393	118,992,254

8.2) Résultat par action**Résultat par action de base**

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 6,353	€ 3,257	€ 12,451	€ 6,423
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué	62,491,281	62,491,281	62,491,281	62,491,281
Résultat par action de base et dilué attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 0.102	€ 0.052	€ 0.199	€ 0.103

Résultat par action dilué

Les droits de vote double n'ont pas d'effet dilutif sur le calcul du résultat par action.

8.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

	Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022
Dividendes versés le 8 juin 2023 ¹	€ 15,623	€ -
Dividendes versés le 9 juin 2022 ²	-	15,623
	€ 15,623	€ 15,623

¹ L'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023 a approuvé un dividende d'un montant de 15 623 000 € (0,25 € par action) qui a été versé aux actionnaires de la Société le 8 juin 2023.

² L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022 a approuvé un dividende d'un montant de 15 623 000 € (0,25 € par action) qui a été versé aux actionnaires de la Société le 9 juin 2022.

9) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France. En 2022 et 2023, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable au résultat avant impôts était de 25 %. Une cotisation sociale généralisée de 3,3 % s'ajoute au taux d'imposition.

Le taux d'imposition effectif de la Société était de 22,8 % au deuxième trimestre de 2023, contre 35,5 % au deuxième trimestre de 2022 (23,9 % au premier semestre clos le 30 juin 2023, contre 33,5 % au premier semestre 2022). Le taux d'imposition effectif est différent du taux de l'impôt sur les sociétés en France principalement du fait de la variation de la juste valeur des titres négociables, et des écarts de conversion.

10) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 sont les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement (par exemple, déterminées à partir de prix).
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs reste inchangé depuis le 31 décembre 2022.

10.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 30 juin 2023, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	€ 621	-	-	€ 621
Trésorerie	€ 17 092	-	-	€17 092

10.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

11) Produits

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Redevance découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	€ 7,649	€ 5,491	€ 15,771	€ 10,260
Produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré	66	-	147	-
	€ 7,715	€ 5,491	€ 15,917	€ 10,260

12) Charges opérationnelles

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Charges administratives	€ 54	€ 52	€ 78	€ 75
Rémunération des administrateurs (y compris le prélèvement libératoire)	30	30	61	55
Honoraires des auditeurs	30	36	53	56
Honoraires juridiques	51	17	117	27
Coûts liés à la cotation et à la gestion des titres	41	44	73	75
	€ 206	€ 179	€ 382	€ 288

13) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Variation des créances clients et des autres actifs courants	€ 325	€ (532)	€ (1,203)	€ (1,744)
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	60	28	(77)	(35)
	€ 385	€ (504)	€ (1,280)	€ (1,779)

14) Transactions avec les parties liées

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel durant le deuxième trimestre de 2023 étaient de 7 649 000 € (premier semestre de 2023 : 15 771 000 €), contre 5 491 000 € durant le deuxième trimestre de 2022 (premier semestre de 2022 : 10 260 000 €). Au 30 juin 2023, 7 650 000 € restaient à recevoir (31 décembre 2022 : 6 617 000 €) et étaient inclus dans les créances clients.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a comptabilisé 20 000 € au titre des honoraires de soutien d'IAMGOLD (premier semestre de 2023 : 41 000 €), contre 21 000 € durant le deuxième trimestre 2022 (premier semestre de 2022 : 42 000 €). Ces charges sont incluses sous la rubrique des charges administratives dans les charges opérationnelles. Au 30 juin 2023, 11 000 € restaient à payer et étaient inclus dans les dettes fournisseurs et passifs courants (31 décembre 2022 : 7 000 €).

15) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Une provision est comptabilisée lorsque (i) la Société a une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés, (ii) il est probable que le règlement de cette obligation entraînera une sortie de ressources, et (iii) le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Au 30 juin 2023, la Société n'avait pas constitué de provision au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, en l'absence de plainte ou de contrôle.



**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle
Premier semestre 2023**

EURO RESSOURCES

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société EURO RESSOURCES, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly sur Seine, le 11 août 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Romain Dumont



A Gold Resource
Royalty Company

Attestation des responsables

30 juin 2023



Je soussigné,

Monsieur Tidiane Barry, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre clos le 30 juin 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée pour les six mois restants de l'exercice.

Fait le 11 août 2023

Monsieur Tidiane Barry
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A